

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JANVIER 2015**

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Laurent GOUPIL, le Maire.

Étaient présents : Mr GOUPIL Laurent, Mme DEROUINEAU Christine, Mr EPINEAU Jean-Luc, Mr CUREAU Gilbert, Mme PILET Florence, Mr HAMELIN Fabrice, Mr CHANTEPIE Mickaël, Mr DREUX Patrice, Mr CHAMBRIER Thomas, Mr RICAUX Damien, Mme PECATTE Charlotte, Mme CHEVEREAU Annette, Mr MIARD Marcel

Étaient absents excusés : Mme MARIS Corine qui donne procuration à Mr MIARD Marcel

Date de convocation, d'affichage et de publication : 19 janvier 2015
Date d'affichage des décisions : 2 février 2015
Mr RICAUX Damien a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2014 :
Le compte-rendu du conseil du 15 décembre 2014 a été adopté à l'unanimité des présents.

1^{er} OBJET : REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement du cimetière présenté par la Commission Cimetière.
Voir document en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le règlement du cimetière dont le document est joint à la présente délibération.

2^{ème} OBJET : MODULAIRE ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de la subvention CDL (Contrat de Développement Local) auprès de la communauté de Communes du Pays Bilurien. Nous pouvons prétendre à une subvention de 5 041,66 € pour une dépense de maximum de 10 083,32 €. Ce montant peut être inférieur puisque la subvention est de 50 % de la dépense effectuée.
- De valider le plan de financement suivant pour le projet de l'Atelier Municipal :

DEPENSES HT		RECETTES	
Modulaire Atelier Communal	8 400,00	CDL CG72	4 818,82
Installation du modulaire	590,00	50 % des dépenses HT	
Raccordement Electrique	256,00		
Mobilier	391,63	Autofinancement Commune	4 818,82
TOTAL	9 637,63	TOTAL	9 637,63

- De l'autoriser à Signer le Devis pour le Modulaire de l'atelier avec l'entreprise SOMTP OUEST pour un montant de 8 990 € HT. Les autres devis seront signés dans le cadre de la délégation de signature des devis de moins de 4 000 € accordée au Maire par le Conseil Municipal et vous en informe par la même occasion :
 - o Devis électricité de PAINEAU Stéphane pour un montant de 256 € (entreprise non soumise à la TVA)
 - o Devis mobilier de l'entreprise MANUTAN pour un montant de 395,75 € HT soit 474,90 € TTC

Les travaux devraient commencer début mars 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire

- à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention CDL
- valide le plan de financement comme ci-dessus
- à signer le devis de l'entreprise SOMTP OUEST

3^{ème} OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - PROJET BIBLIOTHEQUE COUDRECIEUX-TRESSON

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 165 € à la bibliothèque pour un projet en partenariat avec la bibliothèque de Tresson.

Le projet est le suivant : L'Epidaure, théâtre de Bouloire, propose aux lecteurs de notre bibliothèque et de celle de Tresson, un travail original d'écriture autour du roman « Dans ces bras-là » de Camille LAURENS.

L'idée ? Photographier des habitants de nos villages respectifs puis échanger les images d'une commune à l'autre pour écrire la vie imaginée de ces inconnus. Tous les portraits croisés seront exposés lors des représentations d'une pièce de théâtre inspirée du livre. Elles seront données le vendredi 3 avril à la salle Vauguélange de Tresson et le lendemain, samedi 4 avril à la salle des fêtes de Coudrecieux.

Le plan de financement du Projet est le suivant :

Portraits croisés Tresson – Coudrecieux Budget prévisionnel de l'action

Dépenses		Recettes	
Communication	50	Participation mairies	330
		Tresson	165
		Coudrecieux	165
Lectures (bénévoles)			
Atelier d'écriture 2 séances de 2h30	430		
		Autres partenaires	220
Matériel expo	70	BDS	220
Tirage photos (10 tirages de 30x45 cm) et frais de port	50		
Impression textes portraits	20		
Total hors valorisations	550	Total hors valorisations	550
Coordination Cie Jamais 203	300	participation Cie Jamais 203	300
TOTAL	850	TOTAL	850

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, accorde à titre exceptionnel une subvention de 165 € à la bibliothèque de Coudrecieux pour son projet et inscrit cette somme au Budget 2015.

4^{ème} OBJET : REFERENT BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de nommer un référent pour faciliter les échanges avec les bénévoles de la Bibliothèque.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats : Charlotte PECATTE se propose

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, nomme Charlotte PECATTE, référente de la bibliothèque.

5^{ème} OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SAEP DE DOLLON

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner pour le SAEP de Dollon :

- 2 délégués titulaires
- 2 délégués suppléants

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats :

- Pour les titulaires : Laurent GOUPIL et Gilbert CUREAU se proposent
- Pour les suppléants : Christine DEROUINEAU et Jean-Luc EPINEAU se proposent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, désigne comme délégués au SAEP de DOLLON :

- Titulaires : Laurent GOUPIL et Gilbert CUREAU
- Suppléants : Christine DEROUINEAU et Jean-Luc EPINEAU

6^{ème} OBJET : TRANSFERT DES PRETS BANCAIRES DU RESEAU D'EAU AU SAEP DE DOLLON

Vu la délibération du conseil municipal de Coudrecieux n° 2014-06-01b du 30/06/2014 portant demande d'adhésion de la commune de Coudrecieux au Syndicat d'Adduction en Eau Potable de la région de Dollon,

Vu la délibération du Conseil municipal de Coudrecieux n° 2014-09-01 du 01/09/2014 portant approbation des statuts du Syndicat d'Adduction en Eau Potable de la région de Dollon,

Vu l'arrêté n° 2014358-0015 du 24 décembre 2014 de la Préfecture de la Sarthe portant adhésion de la Commune de Coudrecieux au Syndicat d'Adduction en Eau Potable de la région de Dollon à compter du 1^{er} janvier 2015,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à transférer les prêts bancaires du réseau d'eau de Coudrecieux au SAEP de Dollon comme suit :

- CONTRAT N° MON242303 émis le 20/09/2006 pour 40 000€ DEXIA (CDL)
- CONTRAT N° MON253759 émis le 22/11/2007 pour 45 000€ DEXIA (CDL)
- CONTRAT signé le 11 avril 2013 pour 30 000€ CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DU MAINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, accepte le transfert des prêts bancaires du réseau d'eau au SAEP de DOLLON comme désigné ci-dessus.

7^{ème} OBJET : MISE A DISPOSITION DU RESEAU D'EAU AU SAEP DE DOLLON

Vu la délibération du conseil municipal de Coudrecieux n° 2014-06-01b du 30/06/2014 portant demande d'adhésion de la commune de Coudrecieux au Syndicat d'Adduction en Eau Potable de la région de Dollon,

Vu l'arrêté n° 2014358-0015 du 24 décembre 2014 de la Préfecture de la Sarthe portant adhésion de la Commune de Coudrecieux au Syndicat d'Adduction en Eau Potable de la région de Dollon à compter du 1^{er} janvier 2015,

Monsieur le Maire indique que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, et les articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que le transfert d'une compétence entraîne le transfert à l'établissement public de coopération intercommunal bénéficiaire les biens, équipements et services nécessaires à leur exercice, ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de :

- l'autoriser à signer le procès-verbal de mise à disposition,
- d'autoriser Monsieur le Comptable à finaliser la dissolution comptable du service de l'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition et à finaliser la dissolution comptable du service d'eau.

8^{ème} OBJET : RENOUELEMENT ADHESION AU CAUE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au CAUE qui permet à la commune :

- De participer à la vie de l'association
- De bénéficier de conseils personnalisés
- De solliciter une étude préalable à tout projet d'aménagement
- Etre informé des journées de sensibilisation et de formation
- Etre assisté d'un professionnel
- Mener des actions de sensibilisation
- De recevoir des bulletins d'information
- Etre informé et invité aux manifestations

La cotisation annuelle s'élève à 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion au CAUE pour un montant de 50 € et à signer les documents y afférents.

Information Délégations données au Maire :

- Délégation de signature :
 - o Signature de devis :
 - Achat de porte-manteaux pour la classe maternelle pour un montant de 195.24 € TTC

Compte-rendu des Commissions :

- Commission Vie Locale :
 - Le petit coudrecélestin : La maquette est en cours de validation pour une impression prévu début février.
- Commission Finances-Cimetière :
 - Les prochaines commissions auront lieu le Mardi 3 février à 20 h 30 et le Lundi 2 mars à 20 h 30
 - Le vote des comptes administratifs et des Budgets est prévu le Lundi 9 Mars à 20 h 30
- Commission Voirie - Bâtiment - Fleurissement :
 - L'élagage a été effectué par Sylvain LECOMTE fin décembre-début janvier pour un montant de 4846.50 € TTC
 - La cloison de la Salle des Fêtes, devenue dangereuse, a été enlevée par les agents communaux
 - Les pommiers qui avaient pris de l'ampleur à proximité de la Salle des Fêtes ont été coupés
 - 20 détecteurs de fumée ont été achetés à la Quincaillerie PIGNET pour un montant de 340 € HT afin d'être en conformité avec la législation au 1^{er} mars 2015. Ces détecteurs seront installés dans les logements communaux, à l'école, à la mairie, aux salles associatives, à l'atelier et à la Salle des Fêtes.
 - Fleurissement : les bacs ont été repeints en gris et ont été réinstallés Place de l'Eglise afin de règlementer le stationnement.
 - Prévoir le nettoyage au karcher de la mousse sur le béton lavé au printemps.
 - Prévoir une commission travaux courant février pour étudier les travaux de voirie à faire cette année

Compte rendu d'activité et informations diverses

Dué et Narais : un comité de pilotage a eu lieu le 12 décembre dernier portant sur la présentation des travaux effectués sur l'année 2014 dans le cadre du Contrat territorial Milieu Aquatique du Syndicat du Dué et du Narais. Le document est consultable en mairie.

Enquête Publique : l'enquête publique concernant l'EARL de la Fleurière à St Michel de Chavaignes pour l'extension d'un élevage porcin et la modification du plan d'épandage a reçu un avis favorable. Les conclusions de l'enquête sont consultables en mairie.

Questions Diverses

Prochain Conseil Municipal le Lundi 23 février à 20 h 30

Séance levée à 21 H 33

Pour extrait conforme,

Suivent les signatures au registre

Le Maire, Laurent GOUPIL